

Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 24 Nov 2000  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Document de référence interréseaux

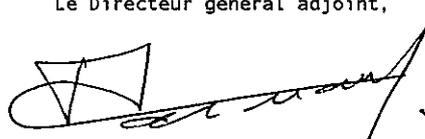
Objet : Document de référence interréseaux - Régime 1  
----- Unité de formation : INFORMATIQUE : UTILISATION DE POWERPOINT  
(CONVENTION : C.P.N.A.E.)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE  
TRANSITION  
Code Référence : 754398U21V1  
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir , avec accord provisoire, le document de référence  
relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE : UTILISATION DE POWERPOINT**  
**(Convention : C.P.N.A.E.)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

|  |
|--|
| <p><b>CODE : 75 43 98 U 21 V1</b><br/><b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709</b><br/><b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p> |
|--|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 novembre 2000,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **INFORMATIQUE: UTILISATION DE POWERPOINT (Convention : C.P.N.A.E.)**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité doit permettre à l'étudiant d'effectuer des travaux de présentation assistée par ordinateur qui requièrent une connaissance des fonctionnalités élémentaires du logiciel POWERPOINT.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*Face à un système informatique connu,  
en utilisant le logiciel POWERPOINT,  
en respectant les règles d'utilisation du logiciel,  
en utilisant les commandes appropriées,  
à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des  
cours de l'U.F. considérée,*

- ◆ analyser et d'interpréter les informations fournies par les menus, les boîtes de dialogue, l'aide en ligne ;
- ◆ exploiter les fonctionnalités élémentaires du logiciel pour réaliser un montage en boucle.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE: INTRODUCTION  
POWERPOINT (Convention : C.P.N.A.E.) – code 75 43 99 U21 V1

#### **2.3. Conditions particulières d'accès :**

L'accès à l'unité de formation est réservé aux personnes qui répondent à l'obligation légale de formation imposée par la convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination des cours            | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|--|------------|--------|--------------------|
| Laboratoire d'utilisation de logiciels | CT         | S      | 10                 |
|  |            |        |                    |
| 3.2. Part d'autonomie                  |            |        | 02                 |
| Total des périodes                     |            |        | 12                 |

### 4. PROGRAMME

*Avec comme objectif général de réaliser un montage en boucle,*  
l'étudiant sera capable

- ◆ d'exploiter les ressources du logiciel POWERPOINT pour personnaliser des modèles préexistants ( utilisation de la bibliothèque des modèles),

*les documents comprendront, par exemple :*

- ◆ des titres de styles diversifiés,
- ◆ des objets graphiques,
- ◆ des sons,
- ◆ du texte et des données chiffrées,
- ◆ des liens hypertextes ou des adresses électroniques ;
- ◆ d'automatiser ses tâches : création et utilisation d'un modèle, d'un formulaire ;
- ◆ de personnaliser l'interface (barre d'outils, menus contextuels) ;

*et tout au long des activités d'enseignement,*

- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation ( sauvegarde, archivage, accès, protection, sécurité, ... ) ;

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à un système informatique connu,*  
*en utilisant le logiciel POWERPOINT dans sa version utilisée lors de l'apprentissage,*  
*en respectant les règles d'utilisation du logiciel,*  
*en utilisant les commandes appropriées,*  
*à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée,*

- ◆ d'analyser et d'interpréter l'information ;
- ◆ d'exploiter des fonctionnalités spécifiques du logiciel : adaptation et mise en forme de documents diversifiés et personnalisation de l'interface en fonction de la tâche proposée.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du temps alloué,
- ◆ de l'efficacité des procédures employées,
- ◆ de l'habileté technique de l'étudiant,
- ◆ du soin et de la précision dans la présentation des diapositives,
- ◆ du respect des consignes,
- ◆ du degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra apporter la preuve d'une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation du logiciel POWERPOINT.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.